



République du Sénégal

REGION DE BAKEL

DEPARTEMENT DE BAKEL

COMMUNE DE KIDIRA

**PLAN DE D'INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE
DE KIDIRA**

2012-2017

DECEMBRE 2011

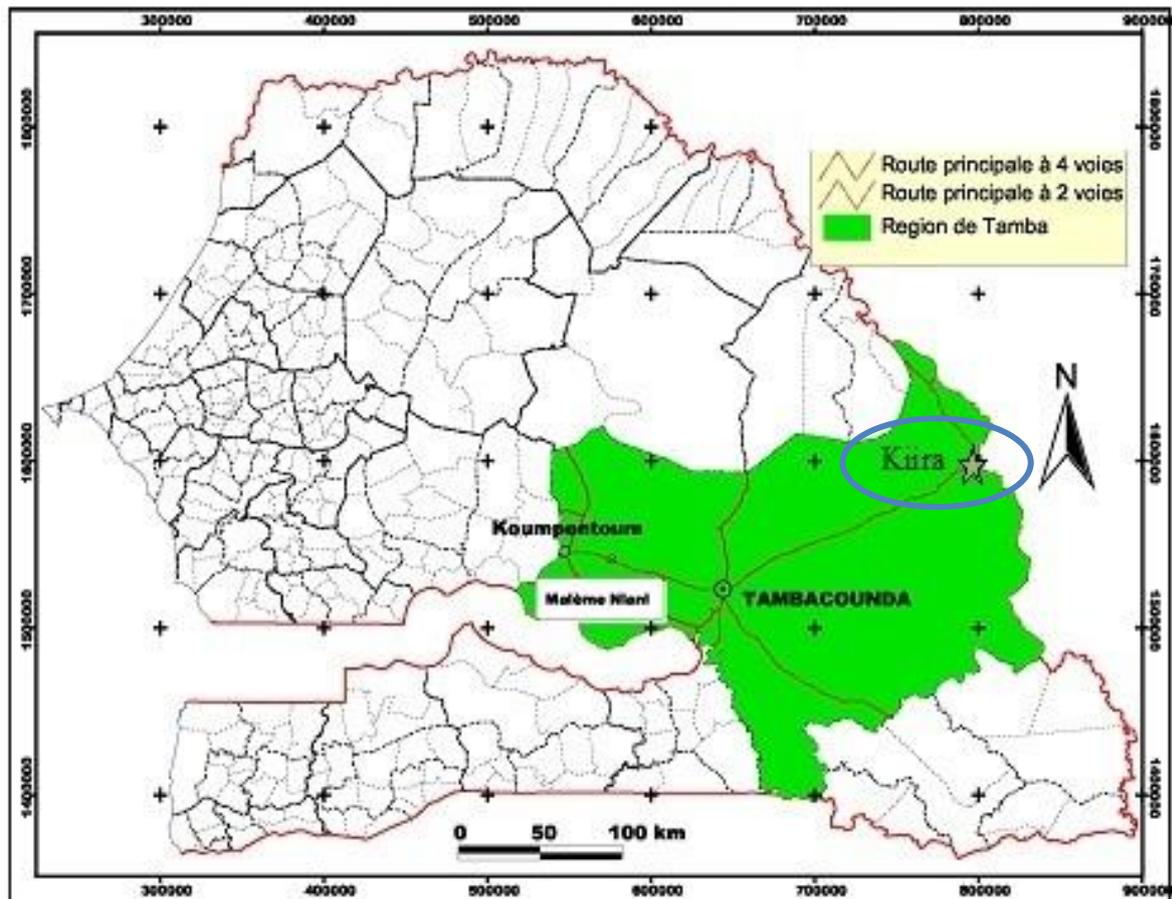
Sommaire

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 1. | Carte de situation de la commune de Kidira..... | 4 |
| 2. | Introduction..... | 5 |
| 3. | Présentation générale de la Commune..... | 6 |
| 3.1. | Le site..... | 6 |
| 3.2. | Milieu physique..... | 6 |
| 3.2.1. | Le relief et les sols..... | 6 |
| 3.2.2. | Le climat et les précipitations..... | 7 |
| 3.2.3. | Les ressources en eau..... | 8 |
| 3.2.4. | Les ressources végétales..... | 8 |
| 3.2.5. | Les manifestations et impacts environnementaux du changement climatique..... | 9 |
| 3.3. | Milieu humain..... | 10 |
| 3.3.1. | Taille et répartition spatiale de la population..... | 10 |
| 3.3.2. | Structure et composition de la population..... | 10 |
| 4. | Bilan Diagnostic..... | 12 |
| 4.1. | Habitat..... | 12 |
| 4.1.1. | Présentation des quartiers..... | 12 |
| 4.1.2. | Occupation spatiale..... | 13 |
| 4.2. | L'éducation..... | 14 |
| 4.3. | Santé..... | 14 |
| 4.4. | Jeunesse et Sports..... | 15 |
| 4.5. | Réseaux routiers, de communication et voiries..... | 15 |
| 4.6. | Equipements marchands et d'allégement des travaux domestiques..... | 18 |
| 4.7. | Réseau d'alimentation en eau potable..... | 19 |
| 4.8. | Activités économiques et culturelles..... | 19 |
| 4.8.1. | Agriculture et foresterie..... | 19 |
| 4.8.2. | Elevage..... | 20 |
| 4.8.3. | Pêche..... | 21 |
| 4.8.4. | Commerce..... | 21 |
| 4.8.5. | Artisanat, tourisme, culture et Autres..... | 21 |
| 4.9. | Analyse de la dynamique organisationnelle des O.C.B..... | 22 |
| 4.9.1. | Les organisations de quartiers..... | 22 |
| 4.9.2. | Les structures internes d'encadrement..... | 23 |
| 4.9.3. | Les structures externes..... | 24 |
| 4.9.4. | Analyse de l'institution communale..... | 24 |
| ○ | <i>Les ressources propres de la Commune.....</i> | <i>29</i> |
| ○ | <i>Les subventions.....</i> | <i>29</i> |
| ○ | <i>Evolution des recettes à travers leur taux de recouvrement.....</i> | <i>29</i> |
| ○ | <i>Eventail des types de dépenses de la Commune.....</i> | <i>30</i> |
| ○ | <i>Eléments d'analyse budgétaire.....</i> | <i>31</i> |
| 5. | Perspectives de développement..... | 32 |
| 5.1. | Axes stratégiques..... | 33 |
| 5.2. | Actions prioritaires..... | 37 |
| 5.3. | Programmation des projets..... | 39 |
| 6. | Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi..... | 44 |
| 6.1. | Les mécanismes de mise en œuvre..... | 44 |
| 6.2. | Les mécanismes de suivi technique :..... | 45 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------------|--|
| ABP | Associations de Base des Producteurs |
| AGIR | Association Générale des Intervenants Retraités du Sénégal |
| ANCAR | Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural |
| ARD | Agence Régionale de Développement |
| ASC | Associations Sportives et Culturelles |
| ASUFOR | Association des usagers du Forage |
| CADL | Centre d'Appui au Développement Local |
| CEDEPS | Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive |
| CEM | Collège d'Enseignement Moyen |
| CR (la) | Commune |
| CR (le) | Conseil Rural |
| CRS | Catholic Relief Service |
| DSRP | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté |
| GADEC | Groupe d' Action pour le Développement Communautaire |
| GPF | Groupements de Promotion Féminine |
| MARP | Méthode Accélérée de Recherche Participative |
| OCB | Organisations Communautaires de Base |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation de Producteurs |
| PAPIL | Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale |
| PCR | Président du Conseil Rural |
| PIC | Plan Local de Développement |
| PNDL | Programme National de Développement Local |
| RGPH | Recensement Général de la population et de l'Habitat |
| SODEFITEX | Société de Développement des Fibres Textiles |

1. Carte de situation de la commune de Kidira



2.Introduction

La modification des articles 1 et 2 de la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 change les contours du découpage administratif du territoire national et induit la réduction du ressort territorial de certaines entités administratives. Aujourd'hui, le Sénégal compte 543 collectivités locales réparties dans :

- Les 14 régions ;
- Les 113 communes, (comportant 43 communes d'arrondissement à Dakar et 3 communes d'arrondissement à Thiès) ;
- Les 370 communautés rurales.

Ce réaménagement du territoire national, a favorisé la création de la commune de Kidira. Ceci explique entre autres, la pertinence de l'élaboration du PIC qui se veut un outil de pilotage et de coordination des interventions au niveau de la commune pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers. La mise en synergie suppose également l'existence d'un cadre unifié d'intervention, rôle que s'est assigné l'ARD dans le cadre du processus de décentralisation et de développement local.

En vue de promouvoir une approche de proximité, les organismes intervenants dans les collectivités locales s'appuient au niveau de chaque région sur l'Agence Régionale de Développement (ARD) qui joue un rôle moteur dans l'appui et l'encadrement des collectivités locales. D'ailleurs, l'ARD de Tambacounda dans le cadre de l'exécution de sa mission a appuyé la mise en place de cadres de concertation au niveau de chaque commune.

Ainsi, toute action initiée au niveau d'une commune de la région doit s'inscrire dans une approche participative, avec notamment la participation des acteurs locaux dont les membres du cadre de concertation. C'est cette approche qui avait motivé l'organisation par l'ARD de Tambacounda d'un atelier d'habilitation qui a permis d'harmoniser les outils et la démarche d'élaboration des PIC. Cette rencontre a permis également de revenir sur les nouvelles dimensions à prendre en compte à savoir la dimension genre, changement climatique, etc.

L'élaboration du PIC au niveau de la commune de Kidira requiert non seulement une approche mais aussi une stratégie à mettre en place pour la conduite de l'exercice. Celle-ci s'articule autour de cinq (5) grandes phases :

- les activités préparatoires ;
- la collecte de données ;

- le traitement des données et la réalisation du rapport diagnostic ;
- la rédaction du PIC ;
- la validation du PIC par les populations locales et la commune.

Le présent document est une synthèse du rapport de diagnostic qui a été mené dans la commune de Kidira. Les contraintes par thèmes et les ébauches de solutions issues du diagnostic sont donc à la base de l'élaboration du PIC qui constitue un cadre de référence pour la définition de projets locaux futurs liés à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Lors du diagnostic, l'accent a été mis sur l'identification des potentialités et des contraintes afin de dégager des solutions. Celles-ci ont permis d'identifier les actions prioritaires à entreprendre pour un développement local durable et endogène.

3.Présentation générale de la Commune

3.1. Le site

La Commune de Kidira est située dans le département de Bakel. Elle est limitée :

- A l'Est par la république du Mali (Kayes);
- A l'Ouest par la communauté rurale de Bélé;
- Au Nord par la communauté rurale de Gabou ;
- Au Sud par la communauté rurale de Bélé.

La ville de Kidira est reliée respectivement au chef-lieu du département Bakel et au chef lieu de la région Tambacounda par une route goudronnée longue de 72 Km et de 193 km.

3.2. Milieu physique

3.2.1. Le relief et les sols

La Commune de Kidira étant une ancienne entité de la communauté rurale de Bélé, elles ont les mêmes caractéristiques physiques

Le relief est constitué de buttes et de petits massifs de plateau qui se dressent au dessus de terrains plats. Sur le plan pédologique, la toposéquence permet de distinguer deux types de sols :

- **Les sols argileux dénommés « Deck » ou « Narwal »** par la population locale sont des sols peu évolués. Ils constituent le domaine de transition entre les sols ferrugineux tropicaux et les vertisols et sont généralement consacrés à la culture

du maïs et du sorgho. Ces sols sont surtout situés sur le long de *la Falémé*, sur une bande de 50 km représentant près de 5% de la superficie des terres de la Commune.

- **Les sols sablo-argileux appelés « Deck-Dior » ou « Katawal »** car étant la transition entre le Deck et le Dior. Ils sont dotés de bonnes aptitudes agronomiques et représentent 10% des terres de la Commune. Ces sols sont favorables à la culture des céréales (maïs, mil, sorgho) et de l'arachide.
- **Les sols ferrugineux-ferralitiques** sont des terres rocailleuses et incultes. Dégradés par l'érosion éolienne et hydrique, ces sols représentent 15% de la superficie de la Commune.
- **Les sols ferrugineux tropicaux appelés « Dior » ou « Séno »** sont des sols sablonneux et couvrent le reste des terres de la Commune. Ils sont utilisés pour la culture de l'arachide et du mil Souna.

Les terres cultivables de la Commune de Kidira sont confrontées de plus en plus à des phénomènes de dégradation. Ces phénomènes sont dus d'une part au ravinement lié à la dégradation du couvert végétal, et d'autre part au caractère battant du sol peu perméable qui favorise le ruissellement. Cette érosion hydrique se manifeste par un déplacement des particules de sols fertiles qui sont entraînées au bas des pentes.

3.2.2. Le climat et les précipitations

La Commune de Kidira, à l'instar de tout le Département, possède les caractères climatiques sahéliens. Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- ✓ Une saison des pluies qui dure 4 mois (Juillet-Octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle variant entre 400 et 700 mm ;
- ✓ Une saison sèche de 8 mois (novembre – juin)

L'évolution de la pluviométrie moyenne annuelle présente dans le tableau ci-dessous montre que celle-ci se caractérise par une grande variabilité. La même situation est observée au niveau de la répartition du nombre de jours de précipitation dans l'année qui s'élève en moyenne à 35 jours. Les marques de la sécheresse se font de plus en plus sentir et impliquent des conséquences négatives qui affectent toute la vie économique basée sur l'agriculture et l'élevage.

Evolution des quantités d'eau recueillies

| ANNEE | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------------------|------|------|------|------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1 ^{er} jour de pluie | | | | | 27juin | 14juin | 13juin | 12juin | 18juin | 12juin |
| Dernier jour de pluie | | | | | 20oct | 8oct | 11oct | 26sept | 24oct | 28oct |
| Nombre de jours de pluie (J) | | | | | 52 | 52 | 43 | 42 | 41 | 45 |
| Hauteur d'eau en mm | | | | | 725 | 545 | 505 | 643 | 714 | 581 |

Quantité d'eau enregistrée en 2010

| Mois | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. |
|--------------------------|-------|---------|-------|-------|------|
| Nbre de jours | 8 | 12 | 12 | 12 | |
| Hauteur d'eau | 138,5 | 135,3 | 157,4 | 89,1 | 60,9 |
| Cumul nbre de jours | 8 | 20 | 32 | 44 | |
| Cumul hauteur d'eau (mm) | 138,5 | 273,8 | 425,2 | 514,3 | |

3.2.3. Les ressources en eau

La Commune est entourée d'un cours d'eau, la Falémé. Les eaux superficielles se limitent aux mares qui tarissent généralement dès le mois de décembre. Les disponibilités en eaux souterraines sont également conditionnées par la pluviométrie. Ces eaux souterraines sont exploitées à partir de puits traditionnels et des forages. Les contraintes liées à l'accès à l'eau sont réelles et s'expliquent par l'insuffisance de systèmes d'exhaure adéquats. En effet, la nappe phréatique est située entre 40 et 75 mètres de profondeur. La Commune n'est équipée de forage installé en 1979 avec une capacité de 25 m³/h.

3.2.4. Les ressources végétales

Les deux principales formations végétales caractéristiques du site sont une steppe arbustive à épineux et une savane arbustive. La steppe arbustive à épineux s'est développée sur une gamme de sols peu évolués, sub-arides formés à partir de quartzites et de schistes alors qu'on retrouve la savane arbustive sur des sols argilo-sableux. La composition floristique est pauvre, conséquence probable de la surexploitation animale et humaine. Les principales espèces végétales rencontrées sont *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca* et *Ziziphus mauritiana*.

Le Nord de la ville est le domaine de la steppe arbustive sur colline composée de *Pterocarpus lucens*, *Combretum glutinosum* et *Sterculia setigera*. On retrouve une maigre savane arbustive sur sol argilo-sableux à l'Est et au Sud-Ouest.

Tableau 1 : Espèces dominantes

| Espèces (Ligneuses) | Nom local |
|----------------------------|------------------|
| Sclerocarya birrea | Bêér |
| Guiera senegalensis | Ngeer |
| Combretum glutinosum | Rate |
| Ziziphus mauritiana | Déme |
| Balanites aegyptiaca | Soump |
| l'Acacia seyal | Sourour |
| Pterocarpus lucens | Ven blanc |

Ces différentes formations végétales sont utilisées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, en bois d'œuvre, en bois de construction mais aussi pour la pharmacopée traditionnelle et l'alimentation.

Les facteurs de dégradation de la végétation

La baisse de la pluviométrie et la transhumance sont les principales causes de dégradation de la végétation. En effet, avec la baisse de la pluviométrie on assiste à une diminution de la productivité des parcours, à la réduction des surfaces couvertes et à la baisse de leur richesse spécifique. De plus, l'avancée de la sécheresse contribue à la disparition de certaines formations végétales.

3.2.5. Les manifestations et impacts environnementaux du changement climatique

Aujourd'hui, le changement climatique et son impact sur l'environnement sont bien ressentis au niveau de la Commune de Kidira. A l'origine de cette situation, la combinaison de plusieurs facteurs :

- Une modification de la pluviométrie qui s'est manifestée par une augmentation de la durée de la saison des pluies et du volume des précipitations pour la période 2000-2010. En effet le nombre de jours de pluies est passé en moyenne de 35 pendant la décennie 1970-1980 à 45 jours en moyenne entre 2000 et 2010. Cette même évolution positive est notée sur les quantités d'eau qui sont passées de 500 en moyenne pendant la décennie 1970-1980 à 700 mm de pluies entre 2000 et 2010 en moyenne.
- Mais aussi un passage à des pluies de faibles intensités avec de longue durée à des pluies de forte intensité et de courte durée. Cette hausse pluviométrique a pour conséquences essentielles : la réapparition d'espèces végétales qui étaient en voie de disparition, mais aussi l'accentuation du phénomène d'érosion hydrique principal facteur d'appauvrissement des sols.
- Un réchauffement climatique avec des températures qui ont considérablement augmenté au niveau national soit à plus 1,7°C dans la période 1960-2000. Cette augmentation des températures peut notamment être considérée comme un facteur d'aggravation des feux de brousse.

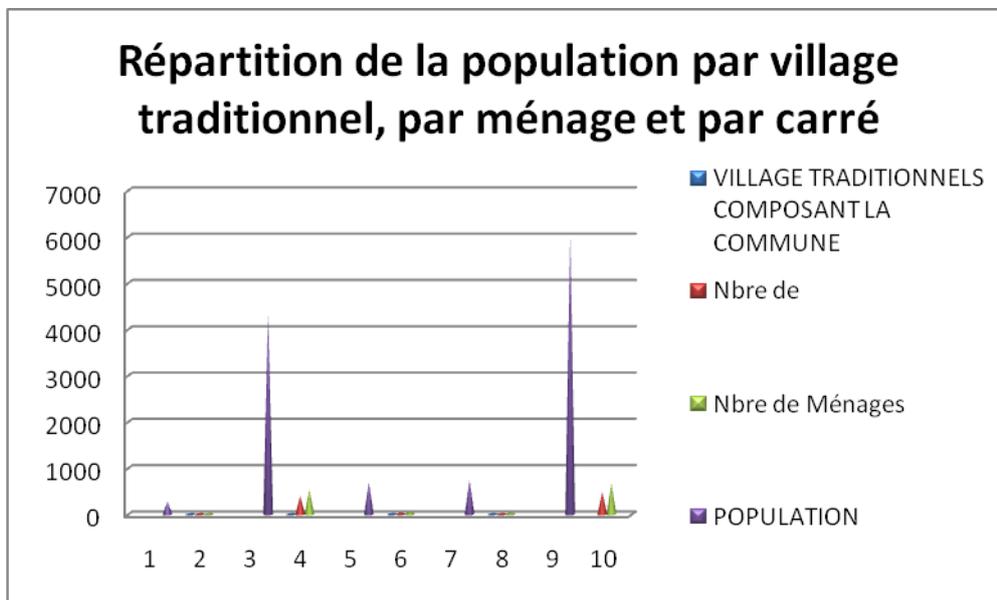
Le réchauffement climatique traîne derrière lui un ensemble de phénomènes conjoncturels qui bouleversent inéluctablement les écosystèmes qui sont en milieu rural et qui constituent les bases essentielles de production. C'est dans cette logique qu'une articulation entre la planification locale et les changements climatiques devient opportune. Elle suppose une prise en compte à l'échelle locale des questions de territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales.

3.3. Milieu humain

3.3.1. Taille et répartition spatiale de la population

La population de la Commune de Kidira selon les résultats du dernier RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2002) est estimée à 7369 habitants répartis sur les 9 quartiers. Le nombre moyen de personne par ménage estimé à presque 10 personnes est légèrement supérieur à celui de la moyenne régionale qui avoisine 8 personnes par ménage.

L'étude de l'évolution démographique montre une augmentation de la population par rapport à 2002 les 9 quartiers de la Commune de Kidira renfermaient 672 ménages regroupés au sein de 488 concessions. Ainsi, de 6064 habitants en 2002, elle est passée à 7369 personnes en 2011, soit une évolution de près de 1305 individus.



3.3.2. Structure et composition de la population

La composition par sexe de la population de la Commune de Kidira, à la différence de celle du Sénégal, est légèrement dominée par le sexe Masculin malgré l'émigration. En effet les femmes constituent 49,8 % de la population totale contre 50,2% de la population. Par ailleurs, l'analyse de la structure par âge montre que la population est relativement jeune.

L'étude de la caractéristique ethnique montre que la population de la Commune de Kidira est composée principalement de trois ethnies que sont : les Peuls, les bambaras, les soninkés, les maures... Cependant, les Peuls constituent les peuplements ethniques les plus importants. Aussi, la représentation ethnique est fonction de l'espace géographique, car si les Peuls sont présents dans tous les quartiers, les maures aux abattoirs et les bambaras au quartier Pont.

Concernant la religion, l'islam constitue la principale religion pratiquée.

De plus, notons que les principaux leaders d'opinions dans l'espace communal sont les conseillers municipaux avec à leur tête le Maire, les chefs de quartiers et les imams.

Le niveau d'instruction dans la Commune est relativement bon contrairement au reste de la région et trouve son explication dans plusieurs facteurs. En effet, ancien chef lieu d'arrondissement, elle a bénéficié de plusieurs programmes éducatifs et polarise beaucoup de villages environnant et d'accès difficile.

La faiblesse des équipements scolaires et le manque d'enseignants n'ont pas facilité l'accès à l'éducation de la plupart des enfants scolarisables. Les distances séparant les trois quartiers périphériques au centre ville, combinées au manque de moyens de transport d'où l'incapacité des enfants à se rendre dans les localités disposant d'écoles.

Cette situation explique un taux de scolarisation qui est très en de ça de celui observé au niveau national. Par ailleurs, ce sont les filles qui sont les moins scolarisées, car elles font l'essentiel des travaux domestiques et donc disposent peu de temps pour se rendre dans les écoles souvent distantes d'un plus de 1 km.

Le taux de déperdition est également très élevé aussi bien chez les filles que chez les garçons qui sont aussi très sollicités dans les travaux champêtres et tenté par l'émigration.

L'alphabétisation en langue locale est également faible et cette situation est lié au fait que les programmes ne sont plus réguliers d'où l'insuffisance des moyens mobilisés à cet effet.

4. Bilan Diagnostic

4.1. Habitat

4.1.1. Présentation des quartiers

La démarche retenue pour les diagnostics zonaux a été d'effectuer le zonage du territoire communal de Kidira. Le zonage se justifie par la nécessité de découper la Commune en zones qui correspondent à des aires de terroirs délimitées par les populations locales elles-mêmes. Ce zonage tient compte des témoignages de la vie collective, des interprétations spatiales vécues et perçues par les populations locales. Celles-ci expriment des sentiments d'appartenance au même terroir partageant la même histoire et les mêmes caractéristiques socio-économiques.

Le zonage n'obéit donc pas uniquement à des critères géographiques. Il est basé surtout sur des critères socio-économiques. Les populations locales ont donc regroupé les quartiers à partir des liens de solidarité qui fondent la zone. En d'autres termes, chaque zone comporte des quartiers unis par des liens de solidarité sociale et d'échanges économiques.

Le centre de la zone est défini sur la base de son pouvoir d'attraction et de polarisation des autres quartiers. Le quartier-centre est souvent celui qui regroupe les principales infrastructures et équipements socio-économiques de la zone. Il est également le plus accessible pour les ressortissants des quartiers-satellites.

Pour une meilleure gestion de l'espace, la Commune de Kidira qui compte 9 quartiers répartis en quatre zones dont les critères de différenciation reposent sur des fondements socioculturels et historiques comme le montre la carte ci-après.

- Les restitutions zonales concernent la mise en application des aspects itératifs de l'approche développée par le cabinet. Il s'agit d'une restitution des informations qualitatives et quantitatives tenue au niveau de chaque zone en vue de confirmer/infirmer les informations collectées à la base auprès des acteurs locaux.

Tableau1 : Zonage de la Commune de Kidira

| Zone | Quartier centre | Quartiers polarisés | Nbre de Quartiers |
|--------|----------------------|--|-------------------|
| Zone 1 | <i>Alahina Bocar</i> | <i>Alahina Bocar, Diboli et Sinthiou dioyé</i> | <i>Trois(3)</i> |
| Zone 2 | <i>Guinaw Rail</i> | <i>Guinaw Rail et Abattoir</i> | <i>Deux (2)</i> |
| Zone 3 | <i>Liberté</i> | <i>Liberté et Pont</i> | <i>Deux (2)</i> |
| Zone 4 | <i>Plateau</i> | <i>Plateau et Médina Coura</i> | <i>Deux (2)</i> |

4.1.2. Occupation spatiale

Du point de vue administratif, la Commune de Kidira est constituée de 9 quartiers officiels qui s'organisent autour de trois quartiers centres que sont *Alahina Bocar*, *Diboli*, *Sinthiou dioyé*, *Guinaw Rail*, *Abattoir*, *Liberté*, *Pont*, *Plateau* et *Médina Coura*. Cette organisation de l'espace répond à un souci d'accessibilité dans l'accès aux services sociaux de base. D'ailleurs la COMMUNE dispose d'une superficie assez vaste, avec une bonne occupation spatiale des différents quartiers sur l'espace communale.

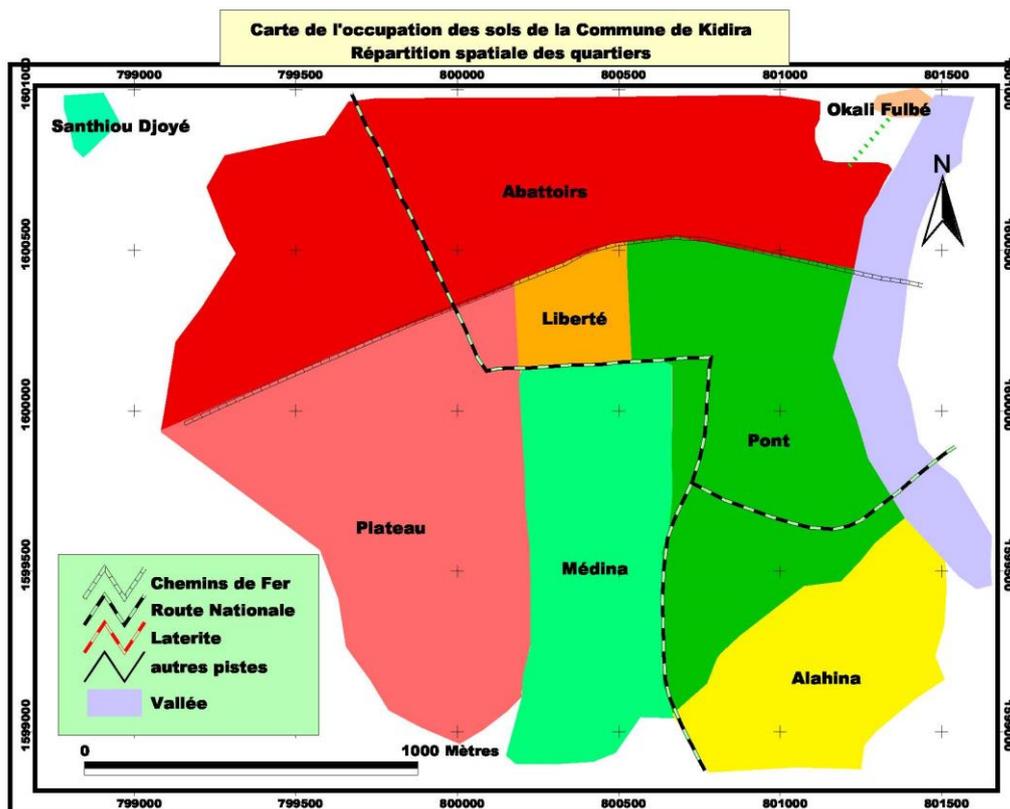


Tableau 2 : Distance par rapport au chef lieu (km)

| Quartiers | Distance par rapport au centre Ville (km) |
|-----------------------|---|
| <i>Alahina Bocar</i> | 0 |
| <i>Sinthiou dioyé</i> | 0 |
| <i>Guinaw Rail</i> | 1km500 |
| <i>Abattoir</i> | 900m |
| <i>Liberté</i> | 950m |
| <i>Pont</i> | 2km |
| <i>Plateau</i> | |
| <i>Médina Coura</i> | |
| <i>Diboli</i> | |

4.2. L'éducation

La Commune de Kidira est relativement bien pourvue en équipements éducatifs. La ville compte une case des tous petits et cinq écoles primaires dont une seule à cycle complet. Au niveau secondaire la ville compte un Collège et un Lycée en construction qui polarise soixante cinq (65) villages et qui devrait ouvrir ses portes pour l'année scolaire 2009-2010.

Le diagnostic du secteur de l'éducation fait ressortir un certain nombre de difficultés telles que :

- Inexistence de structures de formation professionnelle ;
- Offre de formation qualifiant peu organisé (maitres artisans) ;
- Paquet de services insuffisant (déficit de latrines, absence de clôture, absence de point d'eau, insécurité) ;
- Stagnation des eaux pluviales (Ecole TMD) ;
- Insuffisance infrastructures et équipement scolaires, socio- éducatifs et sportifs.

Tableau 3 : Equipements scolaires de la Commune de Kidira

| Désignation | Localisation | Année création | Nbrs de salles | Nbrs Abris provisoires | Nbrs classes pédagogiques |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------------|
| Ecole TMD de Kidira | Plateau | 1947 | 14 | 0 | 14 |
| Ecole Guinaw Rail | Guinaw Rail | 2004 | 6 | 1 | 6 |
| Ecole Alahina Bocar | Alahina Bocar | 1986 | 5 | 0 | 5 |
| Ecole Diboly Foulbé | Diboly | 1990 | 6 | 1 | 6 |
| Ecole Sinthiou Dioyé | Sinthiou Dioyé | 1985 | 6 | 1 | 6 |
| Ecole élémentaire | Abatoire | 2006 | 7 classes | - | - |
| Collège | Plateau | 2002 | 12 classes | - | - |
| Lycée | Guinaw Rails | 2008 | 8 classes | - | - |

Ainsi, les besoins de construction de salles de classes, d'équipement des écoles et d'appui des différentes écoles en fournitures scolaires se posent avec acuité dans tous les quartiers de la Commune.

4.3. Santé

Sur le plan sanitaire, les équipements sont représentés par le Centre de santé actuellement transformé en District de santé qui renferme une maternité et un Cabinet dentaire. Un Centre de santé de référence est en construction également pour améliorer et renforcer le plateau technique.

Compte tenu de sa position géographique le centre de santé est fortement fréquenté par les populations des villages frontaliers.

Par ailleurs, les quartiers périphériques éprouvent d'énormes difficultés pour se rendre au niveau du centre. De plus, le personnel sanitaire est déficitaire et le matériel sanitaire est très insuffisant. A cela s'ajoute, le faible niveau d'instruction des femmes pour respecter les rendez vous prénatale. Aussi le service souffre un problème de personnel subalterne pour assurer l'hygiène des locaux et un manque d'appareillage des handicapés moteurs

Le diagnostic des pathologies les plus récurrentes dans la Commune de Kidira révèle la prédominance du paludisme, des broncho-pneumopathies, des maladies diarrhéiques, de la dermatose, les IST. Pour pallier ces insuffisances structurelles, la population a souvent recours à la pharmacopée traditionnelle. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer le personnel sanitaire, et d'équiper les autres quartiers en maternité et post de santé.

4.4. Jeunesse et Sports

La Commune de Kidira présente un déficit notoire en matière d'équipements sportifs et socioculturels. En effet, pour ce qui est des équipements sportifs, la Commune ne dispose pas de terrains de football, les ASC jouent sur des espaces non aménagés.

Quant aux équipements culturels, la Commune n'a ni foyer des jeunes, encore moins de foyers des femmes.

Malgré ce déficit infrastructurel, beaucoup de quartiers ont des places publiques pour discuter de la vie et de l'animation du quartier.

La solution pour la Commune se trouvera dans la Création d'un espace jeune, la Construction d'un stade communale et la Construction du CEDAF.

4.5. Réseaux routiers, de communication et voiries

Le développement de la Commune reste étroitement lié au désenclavement des quartiers par la réalisation de routes qui sont d'une importance capitale pour toutes les populations.

L'éloignement des quartiers périphériques constitue l'une des principales contraintes et limite toute possibilité de développement. En effet, la Commune de Kidira n'a que quelques rares routes de circulation. En plus de leur petit nombre, ces routes sont par moment impraticables, surtout pendant la période hivernale. Le transport en commun régulier n'est pas très développé.

Dans le domaine de la communication radiophonique, c'est le silence total ; aucune radio communautaire et pas de couverture par les radios nationales. Les populations écoutent les radios du Mali, de la Mauritanie ou de la Guinée.

Au niveau de la desserte par l'électricité, seul l'ancien village de Kidira est alimenté par le réseau de la SENELEC avec 1126 ménages. L'éclairage public est inexistant.

Quant à la voirie revêtue, elle se limite à la portion de la route nationale qui la traverse et qui est particulièrement dégradée. Il n'existe pas de réseau collectif d'évacuation d'eaux pluviales et d'eaux usées. Pour les eaux usées les populations utilisent les fosses sceptiques ou les latrines.

Il existe un système collectif d'évacuation des ordures ménagères par charrettes autour d'un GIE dénommé Takku Ligueye soutenu par des groupements de femmes pour la propreté de la ville. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas de décharges sauvages et de graves problèmes de salubrité au niveau de la ville. Ce système mérite cependant d'être amélioré par un programme de gestion des ordures ménagères.

4.5.1 Expériences communautaires en gestion des déchets solides dans la ville de Kidira

Actuellement toutes les actions de nettoyage et ramassage des déchets solides dans la commune de Kidira sont des initiatives communautaires. En effet dans chaque quartier, les groupements de femmes organisent régulièrement des journées d'investissements humains ou Set Setal. Ce travail a été facilité par le petit matériel de nettoyage fourni par l'APROSEN distribué aux groupements de femmes par la mairie. Les produits des opérations de SET SETAL organisées par les femmes sont transportés gratuitement vers le dépôt final situé à 3km de la ville par les charrettes du GIE Takku Ligguey.

Outre le Set Setal, la pré collecte des déchets solides au niveau des ménages est assurée par le GIE Takku Ligguey , constitué de sept (07) membres et disposant de trois (03) charrettes, trois (03) ânes et trois (03) manœuvres conducteurs et d'un lot petit matériel. Le GIE a divisé la ville en trois (03) secteurs de pré collecte.

Le GIE concentre par jour tous ses moyens dans un secteur avant de passer dans un autre, soit une fréquence 2 par secteur. Les ménages des quartiers sont abonnés et paient selon leur taille de 750 FCFA à 1000 FCFA.

Les charretiers sont payés à hauteur de 25000 FCFA par mois.

Malgré sa volonté, le GIE est confronté à des difficultés :

- bien qu'exerçant une mission de service public, il ne bénéficie d'aucun soutien ni financier, ni matériel de la mairie ;
- le faible taux de recouvrement des abonnements variant selon les mois de 40 à 60 % des ménages abonnés ;
- le taux d'abonnement des ménages de la ville demeure moyen, à peu près 60 % des ménages, les 40% restant déversent leurs déchets dans la nature particulièrement dans les espaces non habités de la ville ;
- le manque de moyens matériels et financiers.

4.5.2 Atouts, contraintes de la commune et pistes de collaboration avec l'APROSEN

La ville de Kidira, bien qu'étant une nouvelle commune dispose d'atouts considérables pour un développement harmonieux, mais surtout pour une gestion rationnelle des déchets solides. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres :

- la volonté et le dynamisme des groupements de femmes et du GIE Takku Ligguey ;
- la disponibilité d'une bonne partie de la commune à payer pour le ramassage de leurs déchets solides ;
- le pouvoir d'achat élevé de la population (immigration, existence d'activités économiques autour du marché, de la gare routière et présence de nombreux camions maliens en transit, etc.).

Par contre, elle fait face à des contraintes majeures à lever, il s'agit :

- du développement démographique croissant de la ville d'où une production accrue des déchets solides ;
- de l'anarchie dans le stationnement des camions en transit, ce qui contribue grandement à la prolifération des déchets surtout des plastiques dans tout le territoire communal ;
- du manque de personnel qualifié de la commune pour une gestion rationnelle des déchets solides ;
- de l'inexistence de moyens humains et financiers mis en place par la commune pour la gestion des ordures ménagères ;
- du faible taux réservé aux équipements par rapport au fonctionnement dans le budget, soit 27% des 137 millions du budget total ;

- de la non implication des associations de commerçants, des transporteurs et de la jeunesse au nettoyage de la commune.

Les plus hautes autorités de la ville doivent très vite réagir et mettre en place un système adéquat de gestion durable des déchets solides dans la cité vue l'expansion démographique et le développement fulgurant des activités économiques. La venue de l'APROSEN pourrait aider à une prise de conscience sur la situation actuelle et future de la commune de Kidira.

Les axes de collaboration avec l'agence peuvent être :

- un appui à la mise en place d'un système de gestion durable des déchets solides dans la commune ;
- un appui –conseil à la commune pour dégager dans le budget de la ville, un volet gestion des ordures ménagères, mais aussi voter une subvention pour le GIE Takku Ligguey et les GPF ;
- une mise en œuvre dans la commune du programme “un ménage, une poubelle” ;
- une mise en œuvre du programme de sensibilisation, de l'animation et de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la gestion durable des déchets solides.

4.6. Equipements marchands et d'allégement des travaux domestiques

Les équipements marchands ont une fonction basique dans la vie économique d'une Commune. Kidira est insuffisamment dotée en équipements marchands. Ils sont constitués du marché quotidien de la Commune, qui crée aujourd'hui beaucoup d'encombrements mais aussi de problèmes environnementaux à cause de l'étroitesse de son site. Il existe aussi un marché hebdomadaire non fonctionnel. La ville compte également deux gares routières non aménagées mais aussi deux parcs à bétail dont un seul est clôturé et un hôtel.

Du coup, les équipements marchands les plus représentatifs sont les boutiques pour le commerce de détail. En effet, le territoire communal compte quatre cent quatre vingt trois boutiques et kiosques. Cependant, leur répartition cause problème, puisque plus de la moitié d'entre elles, sont localisées le long de la route bitumée. Cette situation fait que beaucoup de quartiers n'ont pas de lieux d'approvisionnement régulier, d'où l'émergence dans ces derniers de colporteurs et de marchands ambulants.

La position frontalière favorise la présence de la contre bande car les produits venant de la capital Dakar se renchérissent a cause de l'éloignement.

Ainsi, la construction de marché permanent avec hall dans chaque quartier constitue une solution, surtout que ces équipements vont rapporter de nouvelles recettes à la Commune.

Quant aux équipements d'allégement des travaux des femmes, la Commune ne dispose pas moulins à mil ni de décortiqueuses selon le diagnostic.

A cela s'ajoute le fait que la Commune est dépourvue de batteuses, de décortiqueuses et de magasins de stockage dans tous les quartiers.

4.7. Réseau d'alimentation en eau potable

La Commune connaît une faible couverture en matière d'adduction d'eau avec 35 branchements publics dont 14 communautaires (avec 520 abonnés) et l'alimentation du réseau à partir du forage est confrontée à beaucoup de perturbations avec des pannes récurrentes du forage. De même la capacité de stockage du château d'eau est très faible. Ainsi, la Commune se trouve confrontée par moment à des contraintes d'approvisionnement en eau. Ces dernières relèvent surtout de la nature géomorphologique de la région : les puits sont assez profonds et peuvent par endroit atteindre les 60 à 70m.

Tous ces problèmes font que le travail des femmes est exacerbé par la corvée d'eau.

Ainsi les populations gagneraient à voir la Société des Eaux (SDE) Prendre en charge le réseau, construire un second forage dimensionné au besoin.

4.8. Activités économiques et culturelles

4.8.1. Agriculture et foresterie

L'activité agricole est aussi présente dans la Commune de Kidira; mais pour les cultures traditionnelles le degré d'autoconsommation est tel que leur valeur économique est relativement faible. L'agriculture est dominée par le maïs et compte aussi le mil, l'arachide, le niébé et le pastèque ; le maraîchage et l'arboriculture sont pratiqués respectivement au niveau des aménagements de la SAED et dans les vergers.

Compte tenu de la faible densité d'occupation humaine de la Commune, les terres cultivables sont importantes et sont d'accès facile pour l'ensemble des chefs de ménages. Cependant, l'importance des terres incultes peut, à terme, constituer une contrainte en rapport avec la croissance démographique. Les difficultés d'accès aux autres facteurs de production sont très aiguës pour des agriculteurs ayant des revenus

très faibles. Le faible niveau d'équipement en matériels agricoles, qui ne peut pas être renouvelé à cause de la faiblesse des revenus, fait partie des principales contraintes.

Les principales contraintes liées à l'activité agricole sont :

- la dégradation et la baisse de la fertilité des sols liées à l'érosion hydrique ;
- l'insuffisance des semences;
- Manque de produits phytosanitaire ;
- le manque d'engrais et les difficultés d'accès ;
- la divagation des animaux.

Par l'importance des revenus générés, l'exploitation forestière fait partie des activités les plus rentables. Elle concerne l'exploitation des produits de cueillette, du bois d'œuvre et de service. Le tableau suivant met en exergue les espèces les plus utilisées :

Tableau 4 : Caractéristiques des espèces végétales les plus utilisées

| Noms scientifiques | Parties utilisées | Types d'utilisation |
|----------------------|---|---|
| Sclerocarya birrea | - Fruit racine - Ecorce - feuille | - Consommation - Pharmacopée |
| Guiera senegalensis | - Racine - Ecorce, Tronc | - Aliment bétail, clôture - bois de chauffe et d'œuvre |
| Combretum glutinosum | - Ecorce, branche | - Consommation - Pharmacopée |
| Ziziphus mauritiana | - Fruit racine - Ecorce | - Consommation - Pharmacopée |
| Balanites aegyptiaca | - Tronc, écorce, Fruit - Feuille, racine | - Pharmacopée - Consommation |
| l'Acacia seyal | - Tronc, écorce, sève - Fibre | - bois de chauffe - Construction de case |
| Pterocarpus lucens | - Fruit, écorce | - Pharmacopée - Consommation |

4.8.2. Elevage

En dehors de l'agriculture, l'élevage et la pêche sont pratiqués par les populations à la faveur des potentialités que présente la ville dans ces secteurs. L'élevage porte sur les bovins et les petits ruminants. Il s'agit d'un élevage traditionnel transhumant vers l'arrondissement de Kéniéba à la recherche de points d'eau et de pâturage.

L'élevage est de type traditionnel voit son essor freiné par un certain nombre de difficultés, notamment le manque d'eau et d'intrants vétérinaires, la vétusté du parc à vaccination et les difficultés d'accès aux aliments de bétail.

Le résumé des principales contraintes :

- la difficulté d'accès à l'eau pour le bétail ;

- l'inexistence de parcours ;
- l'absence d'intrants vétérinaires;
- le vol de bétail.

4.8.3. Pêche

La pêche est pratiquée par une bonne partie de la population (tout un quartier traditionnel) ; elle est de type artisanal. Le parc piroguier est relativement important avec quelque fois un équipement motorisé mais la plupart du temps un peu vétuste, ce qui limite quelque peu les performances de l'activité. Cependant l'observation de périodes de repos permet de diminuer la pression sur la ressource et d'augmenter les productions. Elle est handicapée par le manque de matériel, d'installations frigorifiques et d'équipements.

4.8.4. Commerce

Le commerce occupe la majeure partie de la population de la ville. C'est son statut de Commune transit et sa situation frontalière qui favorisent véritablement l'expansion de cette activité. Il s'agit d'un commerce de demi-gros et de détail portant sur les denrées de premières nécessités, du matériel de construction, de produits manufacturés, etc.

Le commerce concerne également les produits artisanaux réalisés au niveau de la ville ou en provenance du Mali, de l'autre côté de la frontière, les produits forestiers et fruitiers.

4.8.5. Artisanat, tourisme, culture et Autres

L'activité artisanale est à bien des égards une des principales pourvoyeuses de marchandises du commerce. Même si tous les corps de métiers sont représentés ceux de l'artisanat de service et de production sont les plus développés.

L'activité de transport a connu un regain de vitalité à la faveur du développement du commerce. En effet, la ville enregistre un parc automobile relativement important qui dessert quotidiennement une vingtaine de villages polarisés par Kidira en plus des véhicules positionnés pour Bakel, Tamba, Dakar ou le Mali.

A cela s'ajoutent des activités de services qui prennent de plus en plus de l'importance. Elles concernent notamment la coiffure, les NTIC, le transit, etc.

4.9. Analyse de la dynamique organisationnelle des O.C.B.

4.9.1. Les organisations de quartiers

Les principales organisations de quartiers actives dans la vie sociale et économique de la commune sont multiples et de nature diverse. Comme le montre le tableau ci-dessous, soixante huit (68) organisations quartiers sont recensées dans le terroir communal de Kidira, soit une moyenne huit (7) organisations par quartier et les plus représentatives sont les GPF et les GIE.

Tableau 5 : Organisations quartiers dans la CR de Kidira

| Quartiers | GPF | ASC | GIE | OP | ASUFOR | APE | Total |
|----------------|-----------|-----|-----------|----|--------|-----|-----------|
| Médine | 12 | | 12 | | | | 24 |
| Pont | 5 | | 6 | | | | 11 |
| Alahina Bocar | 1 | | 1 | | | | 2 |
| Guinaw Rails | 5 | | 3 | | | | 8 |
| Diboly Foulbé | 1 | | | | | | 1 |
| Sinthiou Dioyé | 1 | | | | | | 1 |
| Diboli | 2 | | 1 | | | | 3 |
| Liberté | 5 | | 1 | | | | 6 |
| Plateau | 6 | | 6 | | | | 12 |
| TOTAL | 38 | | 30 | | | | 68 |

Source : Enquêtes, 2011

Les structures de base identifiées dans le terroir Communal sont les GPF, les ASC, les GIE, les OP, les APE et les ASUFOR

- Les Groupements de Promotion Féminine (GPF) :** Pour mieux s'impliquer dans le processus de développement local et prendre en charge leurs problèmes, les femmes se sont organisées en Groupements de Promotion Féminine (GPF) qui constituent un cadre qui permet aux femmes de mieux participer aux prises de décision. Chaque quartier compte deux, voir huit GPF. Les principales activités de ces GPF tournent autour de l'agriculture, de la teinture, du commerce, du maraichage, de la transformation des produits locaux, qui occupe une grande place mais aussi, du crédit revolving, de la teinture, etc. Le principal problème auquel sont confrontées les femmes dans le cadre de ces organisations est le manque de partenaire noté dans les quartiers les plus reculés, du fait de l'accès difficile à ces zones.
- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)** sont répertoriées dans tous les quartiers de la Commune. Elles s'activent dans le sport et principalement le football avec les « navetanes ». Cependant, elles sont confrontées au problème de manque d'équipements adéquats, mais également d'espaces de jeu aménagés. De manière générale tous les quartiers disposent d'au moins une ASC

mais ces associations ne sont, dans leur majorité pas répertorié au niveau du CEDEPS. Cette situation a pour conséquence l'absence d'appui par les services déconcentrés.

- **Les Organisations de Producteur (OP)** réparties entre quatre quartiers regroupent d'une manière générale les acteurs du secteur primaire (agriculteurs et éleveurs). Elles s'activent pour une amélioration de leurs conditions de vie.
- **Les Associations d'usagers de forage**, une seule ASUFOR existe dans la Commune.

4.9.2. Les structures internes d'encadrement

Les structures internes d'encadrement ont un rôle important dans le cadre de la promotion du développement local. Elles sont constituées des autorités administratives, des autorités traditionnelles et les services techniques déconcentrés de l'Etat.

- **Les chefs de quartier**

Généralement issu de la famille fondatrice, le chef de quartier reste un personnage important et incontournable dans le processus de prise de décision concernant son quartier. Il est le représentant de l'Etat et constitue de ce fait un interlocuteur privilégié des autorités déconcentrées et communales. Le chef de quartier est souvent sollicité pour la médiation sociale (conflits fonciers, familiaux, etc.) et participe dans la prise des décisions concernant le devenir de son quartier.

- **L'administration territoriale**

La Commune de Kidira dépend administrativement du département de Bakel. Ainsi, elle dépend du Préfet de Bakel qui est un partenaire privilégié du conseil Municipal dans le cadre du processus de décentralisation. Il assure le contrôle à posteriori et veille au respect par le conseil Municipal des dispositions réglementaires du code des collectivités locales.

- **Les services techniques**

A l'échelle de la Commune, les services techniques sont constitués par les différentes structures du CADL de Kidira (Centre d'Appui au Développement Local). Celles-ci sont l'agriculture, l'élevage et la brigade des Eaux et forêts. Le rôle de ces différents services techniques est de contribuer au développement des activités socioéconomiques.

Ces structures déconcentrées, malgré le rôle important qu'elles jouent dans le développement local, manquent considérablement de moyens matériels et logistiques indispensables à la bonne exécution de leurs missions d'appui-conseil.

4.9.3. Les structures externes

La vie associative de la Commune de Kidira est assurée par ces organisations de quartiers précitées. Cependant, elle se dynamise de plus en plus, grâce à l'intervention de structures extérieures comme les ONG et les partenaires au développement. Ainsi, les principales structures extérieures sont *l'ANCAR, PAM, USAID YAAJENDE*.

Ces différents partenaires au développement appuient les organisations de quartiers dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'artisanat.

4.9.4. Analyse de l'institution communale

4.9.4.1. Diagnostic institutionnel

Depuis son accession à la souveraineté nationale, le Sénégal s'est engagé dans un processus de décentralisation. C'est ainsi que le code de l'administration communale a été adopté en 1966 et renforcé en 1996.

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la Commune. A ce titre, il règle par délibération les affaires locales. Et depuis l'adoption de la loi 96-06 du 22 mars 1996, les attributions du conseil municipal ont été renforcées. Ainsi la loi portant transfert de compétences aux régions, Communes et communautés rurales a transféré 9 domaines aux collectivités locales. Le conseil municipal est désormais investi d'importantes compétences transférées notamment en matière de planification et de développement. Il élabore, ainsi son plan d'Investissement Communal et donne son avis sur tout plan de développement concernant la collectivité.

- **Composition du conseil municipal**

Dans le respect du principe de la gestion des affaires locales par des élus locaux, les Communes sont administrées par deux organes dotés chacun d'attributions spécifiques définies par la loi : **un organe délibérant et un organe exécutif**.

L'organe délibérant est le conseil municipal composé de 40 membres élus depuis les élections locales de mars 2009 pour un mandat de 5 ans. Cet organe, élément central du dispositif institutionnel de la gouvernance locale, se réunit plusieurs fois, au courant de l'année, en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire. Ses membres discutent au cours des sessions des problèmes de développement socioéconomique local et proposent des solutions.

Tableau 6 : Composition du conseil municipal

| RUBRIQUES | | Conseil municipal | | Bureau du conseil | |
|---------------------------------|--|-------------------|------------|-------------------|------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Sexe | Hommes | 37 | 92.5 | 3 | 100 |
| | Femmes | 3 | 7.5 | 0 | 0 |
| | Total | 40 | 100 | 3 | 100 |
| Age | < 40 ans | 7 | 17.5 | 1 | 50 |
| | entre 40 et 60 ans | 24 | 60 | 3 | 100 |
| | > 60 ans | 9 | 22.5 | 0 | 0 |
| | Total | 40 | 100 | 3 | 100 |
| Niveau d'instruction | Analphabètes | 10 | 25 | 1 | 33.33 |
| | Primaire/Elémentaire | 12 | 30 | 0 | 50 |
| | Secondaire cycle 1 | 11 | 27.5 | 1 | 33.33 |
| | Secondaire cycle 2 | 6 | 15 | 0 | 0 |
| | Supérieur | 1 | 2.5 | 1 | 33.33 |
| | Total | 40 | 100 | 3 | 100 |
| Catégorie Socio-professionnelle | Sans activité professionnelle | 1 | 2.5 | | |
| | Paysans (agriculteurs, éleveurs) | 14 | 35 | 1 | 33.33 |
| | Ouvriers, artisans | 6 | 15 | | |
| | Commerçants, transporteurs | 13 | 32.5 | 1 | 33.33 |
| | Agents de soutien (chauffeurs, jardiniers, gardiens, etc.) | 1 | 2.5 | | |
| | Employés, agents de bureau et cadres d'exécution assimilés | 0 | 0 | 1 | 33.33 |
| | Cadres moyens et assimilés | 4 | 10 | | 0 |
| | Cadres et professions intellectuelles supérieures | 1 | 2.5 | 1 | 33.33 |
| | TOTAL | 40 | 100 | 3 | 100 |

Le diagnostic de la composition du conseil municipal de Kidira a montré :

Pour ce qui concerne l'âge : Le conseil municipal de Kidira est composé majoritairement par des personnes adultes, avec la tranche d'âge 40–60 ans qui représente 60% de l'effectif du conseil. La deuxième tranche la plus représentée est celle des personnes âgées de plus de 60 ans, neuf conseillers soit 22.5% du conseil. Quant aux jeunes (17.5%) elles sont faiblement représentées au conseil avec sept conseillers.

Concernant l'aspect genre, le conseil rural de Kidira est composé de trente un sept hommes et de trois femmes. De plus, aucune de ces trois femmes n'est membre du bureau exécutif du conseil municipal.

Le niveau d'instruction des conseillers municipaux de Kidira est moyennement acceptable. Puisqu'il n'y a que dix conseillers analphabètes et tous le reste des conseillers ont au moins le niveau d'enseignement de l'élémentaire. En outre, dix sept conseillers ont le niveau secondaire et un seul le niveau supérieur.

Quant à la catégorie professionnelle, le conseil rural de Kidira est fortement dominé par les paysans, transporteurs et les commerçants qui sont au nombre de 27, soit 67.5% de l'effectif des conseillers. Par ailleurs, il y a des Cadres moyens et assimilés et des ouvriers mais très faiblement représentés.

L'organe exécutif qui est le bureau exécutif est composé de 3 membres, le Maire et ses 2 adjoints. Cet organe dont les membres sont élus par le conseil municipal a un mandat de 5 ans. Le bureau exécutif a la charge de la publication et de l'exécution des lois et règlements, votés par le conseil municipal, sous le contrôle du Préfet. Premier responsable du bureau exécutif, le Maire assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative et qui concernent la Commune. En outre, il assure la tenue de l'état civil. Par ailleurs, en tant qu'ordonnateur du budget, le Maire assure la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses et exécution des recettes).

- **Fonctionnement du conseil municipal**

Selon le code des collectivités territoriales au Sénégal, le Président du conseil municipal peut réunir le conseil aussi souvent qu'il le juge utile. Cependant, il est tenu de le réunir :

- a. pour la session budgétaire entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre pour une durée qui ne peut excéder huit jours ;
- b. lorsque le représentant de l'Etat en fait la demande ;
- c. lorsque le tiers des membres au moins en fait la demande.

L'étude du tableau montre une tenue régulière des sessions budgétaires sur trois années. Cependant, la date de tenue de ces sessions, au premier trimestre de chaque année, n'est pas conforme aux dispositions du code des collectivités territoriales qui le prévoit le dernier trimestre de l'année. Cependant, divers domaines de compétences semblent être gérés de manière démocratique, si l'on se réfère aux objets des sessions tenues, notamment en 2008.

Concernant le niveau de participation des élus aux sessions du conseil rural, il s'avère constant sur les trois années et relativement satisfaisant. Cette assez bonne participation des conseillers dénote de l'importance qu'ils accordent à leur mission de développement de la Commune. *Cette présence peut être aussi appréciée par les*

dispositions du code des collectivités territoriales qui stipulent que le mandat du membre du conseil prend fin, entre autres, en cas d'absence non motivée à trois convocations écrites successives.

Le président du conseil municipal, personne morale de la collectivité n'est aidée dans sa tâche par deux vice-présidents. Ils composent le bureau exécutif du conseil municipal. Le diagnostic a montré que le bureau exécutif s'est réuni dix fois durant la période, avec cinq réunions en 2008.

Ce bureau doit travailler avec les présidents des commissions techniques. En effet, la mise en place de ces commissions permet au conseil municipal d'avoir une meilleure gestion des compétences qui lui sont conférées. A cet effet, le conseil municipal de Kidira compte six (06) commissions techniques. Il s'agit des commissions *Domaniale, Education-santé, Finances, Divagation-dégâts de cultures, Sports-loisirs, Environnement et gestion des ressources naturelles.*

Le diagnostic a montré que ces commissions ne jouent pas pleinement le rôle qui leur est assigné. D'ailleurs, ces commissions n'existent qu'à travers les textes mais elles ne fonctionnent pas en réalité, hors mis les commissions domaniale et gestion des conflits. Ceci est attesté par le fait qu'aucune réunion de commission ne s'est tenue durant les trois dernières années (2008, 2009 et 2010).

4.9.4.2. Niveau d'application des principes de bonne gouvernance

La gestion du conseil municipal, pour être efficace et efficiente, obéit à des principes et règles démocratiques, transparentes, de bonne gouvernance, de traçabilité, d'imputabilité conformément aux textes de la décentralisation. Ces différents critères peuvent s'apprécier à travers la mise en application des principes de bonne gouvernance :

L'étude de la **participation citoyenne**

Beaucoup d'acteurs nationaux ou internationaux sont entrain de profiter de la position stratégique de Kidira pour mener des activités économiques dans des conditions d'enclavement de la zone, d'absence d'équipements et d'infrastructures et de services urbains adéquats hors de portée de la Commune.

Or, non seulement le cadre de vie de la Commune doit être amélioré, mais elle doit aussi structurer son hinterland pour appuyer son développement. C'est ainsi que même si le pouvoir de décision en matière de gestion de la Commune est dévolu au Conseil Municipal et plus particulièrement au Maire, la participation effective de ces acteurs, et d'autres à identifier, est nécessaire et même souhaitée. Ce sera au travers d'un outil de gouvernance qui permettra de prendre en compte l'ensemble de leurs

préoccupations. La coopération décentralisée et le partenariat public-privé peuvent et doivent aider à fédérer les acteurs et à créer une synergie d'action.

Par ailleurs, la Commune de Kidira est constituée de villages nouvellement intégrés au noyau de Kidira. Ceci permet à cette dernière d'obtenir un potentiel foncier plus important mais la persistance du droit foncier traditionnel laisse apparaître plusieurs centres de décision en la matière. C'est ainsi que l'on peut craindre de l'anarchie dans l'occupation de l'espace et la prolifération d'habitats spontanés. En outre le périmètre communal n'intègre pas les terres cultivées par les populations et celles-ci considèrent leur terroir hors du périmètre communal. Aussi faudrait il envisager l'intercommunalité pour la gestion de patrimoines communs (terres, équipements, etc.), entre la ville et la communauté rurale qui la ceinture.

Le principe d'imputabilité : la communication au sein du conseil municipal de Kidira est relativement développée, car beaucoup de moyens de communication sont utilisés. C'est ainsi que les radios communautaires en langues locales sont mises à profit. Les autres moyens de communication utilisés sont entre autres les convocations adressées aux conseillers pour les sessions, le recours aux crieurs publics, sans oublier l'affichage des décisions du conseil à l'hôtel communal.

La gestion administrative de la collectivité est assurée par un secrétaire municipal. Il s'occupe entre autres de la gestion administrative, de l'état civil et de la gestion des archives. A cet effet, le diagnostic a révélé que certains documents sont disponibles et accessibles au niveau de l'hôtel communal de Kidira, le document sur le Forum de la Commune de Kidira 2011 et les budgets de 2009 à 2010. D'ailleurs, des exemplaires de budget sont mis à la disposition des citoyens pour les mettre au courant de la gestion de leur collectivité.

4.9.4.3. Ressources financières de la commune

L'objectif de ce diagnostic est d'apprécier la capacité de la Commune de Kidira à prendre en charge les coûts liés à la fourniture des services publics, connaître les sources de financement, analyser leurs évolutions, mesurer les impacts de choix financiers liés à des orientations politiques. Cette analyse va porter sur la période de 2009 2010 et sera axée sur les ressources financières et la gestion financière et budgétaire.

- **Identification et analyse des ressources financières**

Le budget de la Commune est alimenté par deux sources : les ressources ou fonds propres de la Commune, et les dotations de l'Etat. L'étude de la situation des recettes de la Commune laisse apparaître des ressources propres très faibles par rapport aux subventions relativement importantes.

L'étude des données financières de la Commune de Kidira montre l'importance des ressources de transfert qui représentent près de 91% en 2009 et 95% des fonds mobilisés par la collectivité en 2010. Ceci laisse supposer que la Commune de Kidira est fortement dépendante de l'Etat et des autres organisations partenaires.

- *Les ressources propres de la Commune*

Il s'agit de toutes les ressources financières dont la mobilisation par le conseil municipal est autorisée par la loi. L'exploitation des documents budgétaires de la Commune de Kidira, montre que la contribution des patentes constitue la principale source de revenus.

Par ailleurs, d'autres ressources propres faiblement recouvrées sont enregistrées. Il s'agit du produit des amendes correctionnelles ou de simple police, ou encore des recettes imprévues ou éventuelles.

Une telle situation impliquerait une faible maîtrise par la Commune de Kidira de ses principales sources de recettes propres, ce qui est à la base de la faiblesse, de l'irrégularité et de la non-perception de ses ressources financières.

- *Les subventions*

Dans le cadre de sa politique de décentralisation qui repose sur le principe de subsidiarité, l'Etat Central a transféré aux collectivités un certain nombre de compétences qui pour être bien exercées par les collectivités requiert que celles-ci disposent des ressources financières nécessaires. C'est à cet effet que l'Etat alloue des subventions aux collectivités locales pour appuyer leur fonctionnement et leurs efforts d'investissement. Ainsi, la Commune de Kidira bénéficie :

- d'une subvention de fonctionnement à travers la dotation globale de fonctionnement. Cette dotation représente plus de 90% des recettes de fonctionnement ;
- d'une subvention d'investissement sous le nom de fonds de concours qui constitue la seule source de recettes d'investissement de la Commune.

Les recettes d'investissement représentent une moyenne de 91% des ressources totales de la Commune entre 2009 et 2010.

- *Evolution des recettes à travers leur taux de recouvrement*

L'analyse de l'évolution des recettes de la Commune de Kidira révèle d'une part un effectif restreint de catégorie de recettes recouvrées, et d'autre part des difficultés réelles de recouvrement

Selon les informations collectées, la nouvelle Commune de Kidira n'a presque pas de recettes propres. En effet, la contribution des patentes est la seule recette locale maîtrisable recouvrée. Par ailleurs, les autres recettes sont des recettes non maîtrisées par la collectivité, car étant des recettes imprévues ou aléatoires. Cependant, à la lecture des informations collectées, ces dernières occupent une part importante dans les recettes de la Commune de Kidira. Ainsi, nous pouvons affirmer que la Commune de Kidira ne maîtrise pas son potentiel fiscal car ne le recouvrant pas.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de s'engager d'avantage dans l'amélioration du recouvrement des ressources propres. De plus, il doit développer des stratégies de communication et de sensibilisation pour amener les populations à adhérer à cette politique.

- **Gestion financière et budgétaire**

- *Eventail des types de dépenses de la Commune*

Les dépenses de la Commune de Kidira, comme de toute collectivité locale, se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

L'étude des deux années a montré une nette augmentation du montant des dépenses exécutées par la Commune, notamment dans sa section fonctionnement dont le montant de 2009 a été triplé en 2010.

Les dépenses de fonctionnement sont assurées par les recettes de fonctionnement de la Commune (qui comprennent les recettes propres et les fonds de dotation de l'Etat) et sont constituées entre autres :

- des dépenses liées aux indemnités de représentation du Maire et des Adjointes ;
- des dépenses de biens et services extérieurs comme l'acquisition de fournitures de bureaux, l'entretien et la maintenance, les dépenses de communication, etc.
- des dépenses relatives aux fournitures scolaires, aux produits pharmaceutiques et d'hygiène ;
- des autres charges de gestion courante (carburant, frais de mission, soutien aux ASC).

La structure des dépenses de la section fonctionnement de la Commune de Kidira révèle six (6) principales composantes que sont : le cabinet du Maire, le secrétariat et bureaux, les recettes sur le patrimoine bâti, l'éducation, la santé et les dépenses

diverses. L'analyse de leur niveau d'exécution montre que le cabinet du Maire et les dépenses liées à l'éducation, la jeunesse et la santé restent prédominantes.

Les dépenses d'investissement : Les textes de la décentralisation stipulent que les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et infrastructures, ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

L'étude des dépenses d'investissements opérés par la Commune de Kidira montre qu'elles concernent entre 2009, 2010 et 2011 le transport, l'énergie et dans une moindre mesure les actions sociales.

La meilleure prise en compte des dépenses d'investissement au détriment de celles de fonctionnement peut attester de la volonté du conseil municipal d'œuvrer pour une satisfaction des besoins prioritaires des populations locales. En effet, durant ces trois années, des édicules publics, des hangars du marché, l'extension du réseau électrique et la réalisation d'une aire de stationnement des gros porteurs ont été réalisés.

○ *Eléments d'analyse budgétaire*

Au terme de cette analyse financière, il convient de retenir que la situation budgétaire de la Commune de Kidira est marquée par un faible niveau de recouvrement des recettes locales, qui sont du reste très faibles. Cela s'explique par une insuffisante exploitation du potentiel fiscal de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal durant ce mandat en cours, de développer des stratégies pour renforcer leur assiette fiscale. Les recettes pour lesquelles, le niveau de recouvrement est à améliorer sont :

- *la contribution des patentes.*

Quant aux recettes faiblement recouvrées, notons ::

- *les droits de fourrière ;*
- *les produits de location des droits de places ;*
- *la taxe sur les véhicules hippomobiles ;*
- *les taxes sur les spectacles.*

Pour ces taxes, il urge de créer des équipements commerciaux comme des halls et marchés dans les quartiers centre de la Commune. De plus, la création d'un marché hebdomadaire à l'échelle communale est d'une grande nécessité pour la collectivité. Cependant, la mise en place de ce marché passe par le désenclavement des quartiers périphériques par la construction de rues ou de pistes de production.

5. Perspectives de développement

Les perspectives de développement de la commune de Kidira doivent s'appuyer sur les résultats majeurs des études diagnostiques. Il s'agira surtout de trouver de manière participative et inclusive les solutions les plus pertinentes aux contraintes qui ont été identifiées durant le diagnostic. Toutefois, l'un des indicateurs les plus fiables de l'étude des conditions de vie des populations est le niveau d'accès aux services sociaux de base. Et la Commune de Kidira a un niveau d'équipement très faible. Rappelons que le problème de la répartition de ces équipements ne se pose pas, du fait que la plupart des quartiers disposent d'équipements pouvant leur permettre d'assurer la desserte des villages rattachés. Cependant, c'est leur insuffisance face à l'importance de la taille de la population et que leur état de fonctionnalité qui constituent un handicap.

C'est pourquoi, les perspectives de développement du PIC, en s'inspirant des grandes contraintes identifiées dans le diagnostic s'attèleront à poser les premiers jalons pour mettre en orbite Kidira par rapport à ce nouveau statut de Commune de plein exercice. La Commune est aussi un important carrefour reliant, les Régions de Tambacounda et de Matam, d'une part, et le Sénégal au Mali et à la Mauritanie d'autre part.

Le PIC qui s'inscrit dans un horizon temporel de six ans (2012 - 2017) a comme objectif principal de relever les défis auxquels est confrontée la commune. Les orientations et axes stratégiques qui vont être formulées s'inspirent des contraintes majeures qui ont été identifiées à partir de l'analyse du diagnostic.

Les contraintes majeures identifiées sont :

1. *L'absence ou le peu de fonctionnalité des principaux services et infrastructures sociaux de base ;*
2. *Les contraintes de développement des activités socioéconomiques ;*
3. *La faiblesse des capacités financières et administratives de l'institution communale et des organisations communautaires de base ;*
4. *La dégradation du milieu et des ressources naturelles ;*
5. *L'insuffisance de l'accès aux énergies et la mauvaise qualité des voies de communication ;*
6. *Les problèmes de bonne gouvernance et de démocratie participative (sous-représentativité des femmes) ;*
7. *La faible prise en charge des besoins en formation technique des acteurs.*

Sur la base des contraintes majeures issues de l'analyse des données de l'étude socioéconomique, les principaux axes d'intervention retenus pour la commune de Kidira sont :

1. *Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie ;*
2. *Améliorer les conditions de développement des activités socioéconomiques traditionnelles et initier d'autres activités alternatives génératrices des revenus ;*
3. *Renforcer les équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base ;*
4. *Promouvoir une politique de bonne gouvernance et de renforcement des capacités des acteurs locaux ;*
5. *Mettre en place un programme spécial en direction des couches vulnérables.*

5.1. Axes stratégiques

1.1.1. Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie

1.1.1.1. Activité 1 : Gestion Durable des Ressources Naturelles pour un environnement sain

- *Faire des séances de sensibilisation et de formation sur la gestion de l'environnement et le cadre de vie*
- *Reboiser les allées et espaces*
- *Mettre en place des comités de suivi et évaluation*
- *Mettre en place des codes de conduite pour une exploitation rationnelle des ressources forestières*
- *Créer des comités de lutte contre les feux de brousse*

1.1.1.2. Activité 2 : Aménagement des vallées et mares

- *Aménager les eaux superficielles (mares, et marigots)*
- *Construire des barrages pour la maîtrise de l'eau*

1.1.1.3. Activité 4 : Hygiène et salubrité

- *Sensibilisation et formation des populations sur l'hygiène et la propreté*
- *Créer un réseau d'assainissement*

- *Construire des édicules publics*
- *Remblayer les puits en éboulement*

1.1.1.4. Activité 5 : gestion des inondations et risques naturels

- *Sensibiliser les populations sur les risques d'habiter au niveau des bas fonds*
- *Création de canaux d'évacuation des eaux pluviales ;*
- *Remblais des dépotoirs.*

1.1.2. Améliorer les conditions de développement des activités socioéconomiques traditionnelles et initier d'autres activités alternatives génératrices des revenus

1.1.2.1. Activité 1 : renforcement des activités agropastorales

Agriculture :

- *Faire des aménagements des terres cultivables*
- *Faciliter l'accès aux matériels et intrants agricoles*
- *Développer des techniques de gestion durable des terres (enrichir le sol)*
- *Sensibiliser et former les producteurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la fertilité des terres*

Elevage :

- *Développer des actions de modernisation de l'élevage*
 - *Faire la Stabilisation des animaux*
 - *Installer des Magasin de vente d'aliment de bétail*
- *Améliorer la gestion des pâturages naturels*
 - *Lutter contre les feux de brousse*
 - *Délimiter les couloirs et zones de pâturage*

1.1.2.2. Activité 2 : développement du maraîchage et de l'arboriculture

- *Faciliter l'accès à la terre*
- *Mettre en place des actions de maîtrise de l'eau*
 - *Installer des puits maraîchers*
 - *Mettre en place un système de canalisation pour l'irrigation (avec pompes)*

- *Créer des bassins de rétention*
- *Former les maraîchers sur les techniques horticoles*
- *Mettre à la disposition des paysans du matériel adéquat et des semences*

1.1.2.3. Activité 3 : appui aux initiatives privées

- *Construire un nouveau marché*
- *Faciliter la libre circulation des produits*
- *Faciliter l'accès aux crédits pour les opérateurs économiques*
- *Former et faciliter l'équipement des artisans locaux*
- *Améliorer ou renforcer le réseau routier*
- *Amanger de nouvelles gares routières*

1.1.2.4. Activité 4 : mise en place de nouvelles sources de génération de revenus et d'amélioration de la nutrition

- *Aménager des sites de débarquement au niveau du fleuve*
- *Mettre à la disposition des pêcheurs des équipements et des agents de pêche pour leur encadrement*

1.1.3. Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base

1.1.3.1. Activité 1 : Renforcement des services de santé

- *Améliorer les infrastructures sanitaires*
 - *Construire un bloc opératoire*
 - *Construire une banque de sang*
- *Améliorer les services de santé*
 - *Former le personnel de santé*
 - *Acquérir une ambulance*
 - *Mettre en place un dispositif d'évacuation sanitaire opérationnel*

1.1.3.2. Activité 2 : renforcement du système éducatif et de formation

- *Rechercher des partenaires stratégiques pour améliorer les moyens matériels des écoles*
- *Renforcer les équipements et infrastructures scolaires*

- *Améliorer le cadre de vie dans les écoles et centres de formation*

1.1.3.3. Activité 3 : Renforcement du système d'accès à l'eau potable

- *Faire de nouveaux forages*
- *Améliorer le fonction des forages existants*
 - *Construire des châteaux d'eau*
 - *Etendre le réseau d'adduction d'eau*

1.1.3.4. Activité 4 : Accès continu à l'énergie

- *Augmenter la capacité de production de la centrale électrique*
- *Faire une extension des réseaux électriques*

1.1.4. Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux

1.1.4.1. Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision

- *Implication des jeunes et femmes de façon impérative dans les instances de décision ;*
- *Promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans les instances de prise de décision*
- *Création de centre de formation des femmes*
- *Sensibilisation et formation des femmes sur leur responsabilité et leurs droits de citoyenneté.*

1.1.4.2. Gestion des conflits (type de conflit)

- *Mise en place de mécanismes de collaboration entre les différents acteurs de la société (des partis politiques, éleveurs, cultivateurs, ..).*
- *Identifier et matérialiser les zones de parcours pour le bétail ;*
- *Faire des séances de sensibilisation et de formation sur les thèmes des conflits les plus récurrents.*

1.1.5. Mettre en place un programme spécial de soutien aux couches vulnérables

1.1.5.1. Activité 1 : femmes

- *Application des lois et règlements sur les droits des femmes (violence)*

- *Inscrire et maintenir les filles à l'école*
 - *Aider les parents en distribuant des fournitures scolaires*
- *Sensibilisation et facilitation du Suivi médical des femmes et des filles*

1.1.5.2. Activité 2 : enfants

- *Construire et équiper une case-des-touts-petits ;*
- *Faciliter l'acquisition des fournitures scolaires*
- *Mettre en place un centre de santé spécialisé*

1.1.5.3. Activité 3 : handicapés

- *Mettre à leur disposition des structures médicales adaptées*
- *Sensibiliser l'ensemble des couches sociales sur les droits des personnes handicapées*
- *Créer des structures de formation professionnelle adaptées*

5.2. Actions prioritaires

Les projets retenus sont des leviers principaux de la mise en œuvre du PIC. Ils ont pour objectifs d'une part de lever les contraintes aux quelles est confrontée l'institution communale et d'autre part d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'identification des actions à mettre en œuvre a été faite par les principaux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PIC (Mairie, Population, société civile, OCB, opérateurs économiques, services techniques, etc.). En effet, à travers une démarche participative, ces différentes couches de la société ont été impliquées dans le diagnostic de la situation des secteurs, la proposition de solutions formulées en idées de projets et leur programmation.

Les projets ont été identifiés à partir des axes d'orientations ou perspectives de développement validés lors des travaux restitution.

Le Plan d'Investissement Communal de Kidira s'étale sur six ans (de 2012 à 2017). Pour permettre un bon suivi évaluation et une meilleure gestion financière de l'enveloppe, la mise en œuvre des projets du PIC se fera en deux étapes :

- les trois premières années 2012 à 2014,
- les trois dernières années 2015 à 2017.

Chaque étape fera l'objet d'un programme d'investissements prioritaires.

Les projets retenus en leur état actuel ne peuvent pas faire l'objet de négociation avec des partenaires. Compte tenu de l'inexistence de techniciens qualifiés dans la mairie, nécessairement, l'ARD, les services techniques et d'autres compétences avérées seront impliqués pour élaborer un dossier ficelé pour chaque projet.

5.3. Programmation des projets

| Domaines | Secteurs | Activités | Quantité | Coût | Localisation | Années | | | | | |
|--|--|---|----------|-------------|----------------|--------|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Axe 1. Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base : | | | | | | | | | | | |
| <i>INFREASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES</i> | INFREASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES | <i>Construction et Equipement de l'HOTEL de ville de Kidira</i> | 1 | 100 000 000 | Médina | x | | | | | |
| Accès aux services sociaux de base | Santé | <i>Doter d'une ambulance</i> | 1 | 25 000 000 | | x | | | | | |
| | | <i>Construire un bloc opératoire</i> | 1 | 10 000 000 | | x | | | | | |
| | | <i>Construire une banque de sang</i> | 1 | 10 000 000 | | x | | | | | |
| | | <i>Finaliser le nouveau centre de santé</i> | 1 | 20 000 000 | | x | | | | | |
| | Education et formation | <i>Construction bloc administrative</i> | 1 | 10 000 000 | Abattoir | x | | | | | |
| | | <i>Clôture de l'école</i> | 1 | 10 000 000 | Abattoir | x | | | | | |
| | | <i>Clôture de l'école</i> | 1 | 10 000 000 | Sinthiou Dioyé | | x | | | | |
| | | <i>Construction et équipement de deux (2) salles de classe</i> | 2 | 19 000 000 | Diboli | x | x | | | | |
| | | <i>Clôture de l'école</i> | 1 | 10 000 000 | Diboli | x | | | | | |
| | | <i>Construction et Equipement de la case des tout petits</i> | 1 | 10 000 000 | Diboli | x | | | | | |
| | | <i>Réhabilitation de deux salles de classes</i> | 2 | 8 000 000 | Diboli | x | | | | | |
| | | <i>Clôture de l'école élémentaire</i> | 1 | 10 000 000 | Alahina | | X | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|--|--------------------------------|------------|--|---|---|---|---|--|--|--|
| | | Construction de blocs de latrines | 2 | 3 000 000 | Alahina | x | | | | | | |
| | | Fonçage d'un point d'eau | | 10 000 000 | Alahina | x | | | | | | |
| | | Construction et Equipement d'une salle de classe | | 9 500 000 | Alahina | | x | | | | | |
| | | Réhabilitation de 6 salles de classe + 3 blocs de latrine | | 28 500 000 | plateau (école THIerno M DIALLO) | x | x | x | | | | |
| | | Construction + équipement d'une nouvelle école (6 salles) | | 57 000 000 | A déterminer | | | | | | | |
| | | Construction + équipement du centre de formation | | 40 000 000 | Pont | | | x | | | | |
| | | Construction + équipement d'un Dahra moderne | 1 | 15 000 000 | Abattoir | | | | x | | | |
| | Hydraulique | Construction de forage et des châteaux d'eau | 2 | 40 000 000 | Diboli et sinthiou Diouyé | x | | | | | | |
| | | Réhabilitation du système de pompage du forage et du château d'eau | | 10 000 000 | | x | | | | | | |
| | | Augmenter les bornes fontaines | 5 | 2 500 000 | | x | | | | | | |
| | | Etendre le réseau d'adduction | 5km | 40 000 000 | | x | | | | | | |
| | Energie | Extension du réseau électrique | L HTA :3,5 km LBTA : 6,5 km | 93 000 000 | Diboly, Sinthiou Diaoué et Alahina Bocar | x | x | | | | | |
| | | Densification du réseau électrique | L HTA :2,5 km LBTA : 3 km | 44 000 000 | Kidira intérieur | x | x | | | | | |

AXE 2: Améliorer les conditions de développement des activités socioéconomiques traditionnelles et initier d'autres activités alternatives génératrices des revenus

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|-------------|--|-----|------------|----------------------|------------------------------|---|---|---|---|---|---|--|
| Activités économiques | Agriculture | Augmentation des terres cultivables (40hectares) | | 80 000 000 | Le long de la Falémé | x | | | | | | | |
| | | Construction d'un magasin de stockage | | 6 500 000 | Le long de la Falémé | | x | | | | | | |
| | Maraichage | Aménagement de 5 périmètres maraichers | | | 2 000 000 | Alahina | x | | | | | | |
| | | | | | 2 000 000 | Plateau | | x | | | | | |
| | | | | | 2 000 000 | Diboli | | | x | | | | |
| | | | | | 2 000 000 | Sinthiou | | | | x | | | |
| | | | | | 2 000 000 | Abattoir | | | | | | x | |
| | Commerce | Construction d'un nouveau marché | | | 25 000 000 | Abattoir | | | x | | | | |
| | | Réhabilitation du marché permanent | | | 10 000 000 | Médina, pont | x | | | | | | |
| | | Construction + équipement d'un abattoir moderne | | | 30 000 000 | Plateau | | x | | | | | |
| | | Clôture du complexe frigorifique | | | 5 000 000 | | | | x | | | | |
| | | Achat de poste transformateur électrique (pour le complexe frigorifique) | | | 9 000 000 | | | | x | | | | |
| | | Construction + équipement d'un port sec (terrain de 70 hectares) | | | 200 000 000 | Zone (Plateau, médina, pont) | | x | x | x | x | x | |
| | Artisanat | Construction et équipement d'un Centre de formation aux métiers artisanaux | | | 40 000 000 | | | | | x | | | |
| | Transport | Construction d'une gare routière | | | 100 000 000 | Médina | | x | | | | | |
| | | Aménagement d'aire stationnement pour gros porteur | | | 15 000 000 | Commune | x | | | | | | |
| | | Construction de cent souks dans les deux garages | 100 | | 200 000 000 | Commune | | | x | | | | |
| Réhabilitation de la national | | 3km | | 45 000 000 | Commune | x | x | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------|-------------|-------------------|---|---|---|---|---|---|
| | | Butinage des routes et terrassement des rues (16km) | 16 km | 240 000 000 | Commune | | | x | | | |
| Axe3 : Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie | | | | | | | | | | | |
| | Environnement | Espaces verts | 1 | 3 000 000 | Dans la ville | | | | x | x | x |
| | | Reboisement | | 5 000 000 | Dans les écoles | x | | | | | |
| | | Reboisement | | 5 000 000 | Axes routiers | | x | | | | |
| | | Reboisement | | 1 000 000 | place BOCAR CISSE | | | x | | | |
| | Source d'eau | Aménagement du marigot de BATHILY | | 5 000 000 | Commune | | | x | | | |
| | Hygiène et assainissement | Création d'un réseau d'assainissement (4km) | 4km | 60 000 000 | Commune | x | x | | | | |
| | | Construction de latrines publiques (5 blocs) | 5 | 5 000 000 | Commune | | | | | | |
| | | Mettre en place un système d'évacuation et de collecte des ordures ménagères | 1 | 10 000 000 | Commune | x | x | x | | | |
| | Inondation | Créer des canaux d'évacuation des eaux pluviales | 5km | 60 000 000 | Commune | | x | | | x | x |
| | AXE 4 : Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux | | | | | | | | | | |
| Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision | Représentation des femmes et jeunes dans les instances de prise de décision | Construction et équipement de centre de formation pour les femmes et les jeunes | 1 | 40 000 000 | | | x | x | | | |
| | Jeunesse et sport | Stade municipal multifonctionnel | 1 | 100 000 000 | Plateau | | x | x | | | |
| | | Construction et équipement d'Espace jeune | 1 | 40 000 000 | Abattoir | | x | | | | |
| | | Construction et équipement de Centre multimédia communautaire | 1 | 40 000 000 | Diboly | x | x | | | | |
| | | Construction et équipement d'une Radio communautaire (Kidira FM 88.3) | 1 | 10 000 000 | Diboly | x | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|------------|---------|---|---|---|---|---|---|
| Gestion des conflits | Gestion et accès aux outils de production | Mettre en place un fonds d'appui à la promotion des activités féminines | 1 | 25 000 000 | | | | | x | | |
| | Gestion des conflits (types de conflits) | Définition des zones de pâturage | | 1 000 000 | | x | | | | | |
| Axe 5 : Mettre en place un programme spécial de soutien aux couches vulnérables | | | | | | | | | | | |
| | Les femmes | Application des lois et règlements sur les droits des femmes (violence) | | 3 000 000 | Commune | x | x | x | x | x | X |
| | | Inscrire et maintenir les filles à l'école | | 3 000 000 | Commune | x | x | x | x | x | X |
| | | Sensibilisation et facilitation du Suivi médical des femmes et des filles | | 3 000 000 | Commune | x | x | x | x | x | X |
| | Les enfants | Construire et équiper une case-des-touts-petits | | 12 000 000 | Commune | x | | | | | |
| | | Faciliter l'acquisition des fournitures scolaires | | 3 000 000 | Commune | x | x | x | x | x | X |
| | | Mettre en place un centre de santé spécialisé | | 20 000 000 | Commune | | x | | | | |
| | Les personnes vivants avec un handicap | Mettre à leur disposition des structures médicales adaptées | | 20 000 000 | Commune | | x | | | | |
| | | Sensibiliser l'ensemble des couches sociales sur les droits des personnes handicapées | | 3 000 000 | Commune | x | x | x | x | x | X |
| | | Créer des structures de formation professionnelle adaptées | | 20 000 000 | Commune | | | x | | | |

6. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi

Le Plan d'Investissement Communal (**PIC**) a été articulé au PRDI notamment dans ces enjeux :

- **Consolidation de la décentralisation**
- **Développement humain Durable**
- **Valorisation des ressources et potentialités économiques**

Son élaboration et sa mise en œuvre sont de la responsabilité du conseil municipal. L'exécution de ce plan suit un processus qui se déroule en deux étapes.

6.1. Les mécanismes de mise en œuvre

Il comporte des programmes d'actions qui représentent des réponses aux problèmes identifiés dans le diagnostic. Cependant, pour rendre ces programmes opérationnels, il convient de transformer chaque idée de projet en dossier suffisamment étudié et documenté. Il s'agit de réaliser une étude détaillée montrant les objectifs, les différentes activités prévues, les résultats attendus, de donner des informations précises sur le projet.

Un comité technique dirigé par l'ARD peut à ce niveau apporter son concours notamment dans l'analyse critique des dossiers de projet.

Après évaluation, les projets dont la viabilité technique et la rentabilité financière ou l'intérêt social sont prouvés, sont proposés pour la sélection.

Compte tenu de la faiblesse ou l'inexistence de ressources financières propres destinées aux investissements, la commune, pour la mise en œuvre de son Plan d'Investissement devra s'appuyer sur :

- le Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL)
- la coopération décentralisée
- le flux financier de la migration,
- les Programmes Nationaux d'Investissement Sectoriel (PDIS, PDEF)
- les Programmes d'Investissement des ONG implantées dans la région

Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des projets identifiés dans leurs plans de développement. A cet effet, la Commission statutaire chargée des Finances

et du plan de procède à la sélection, à la programmation et à la budgétisation des projets jugés prioritaires en tenant compte des ressources disponibles.

La mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs devrait permettre une bonne stratégie de mobilisation des ressources et un développement harmonieux des interventions.

6.2. Les mécanismes de suivi technique :

Le suivi technique de la mise en œuvre du plan est effectué par les services techniques des collectivités locales avec l'appui de ceux de l'Etat.

Il s'agit pour ces structures de mener des investigations afin d'évaluer la mise en œuvre du PIC en se référant :

- ◆ aux objectifs poursuivis par le PIC ;
- ◆ aux moyens mis en œuvre pour sa réalisation ;
- ◆ aux effets attendus des actions et investissements.

L'ARD, en collaboration avec le Service régional de la Planification (**SRP**) et d'autres services techniques peuvent mener ce travail dont l'objectif est d'établir un bilan annuel d'exécution du PIC.